



GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE N2

40^e Boucles de la Charente-Maritime

Épreuve par étapes

5, 6 et 7 mai 2023 – Nouvelle-Aquitaine

COUPE DE FRANCE N2

40^e Boucles de la Charente-Maritime

MOTS D'ACCUEIL	3
PALMARES	6
COMPÉTITION	
Engagements & Règlementation	7
Permanence & Lieux pratiques	9
Hébergement & Restauration	10
Prix & Protocoles	11
Plan des étapes et itinéraires détaillés	12
INFOS PRATIQUES	
Dispositif de secours	20
Contacts	21
Partenaires	23
ANNEXE	
Règlementation Coupe de France – Cf règlement particulier (document qui fait foi)	
Plaquettes Maillots saison 2023 équipes N2	24



C'est avec une immense fierté que j'ai satisfait à la demande de l'Apogé Cycliste par l'intermédiaire de mon ami Jacky Cassagne, de participer financièrement et matériellement à l'organisation de la première étape des 40^e Boucles de la Charente-Maritime, 2^e manche de la Coupe de France N2. Nous accueillons, dans notre belle commune de Pisany, cette course cycliste pour le départ et l'arrivée.

La commune de Pisany située entre Saintes et Royan, 780 habitants, avec sa Halle de la fin du XVI^e siècle au début du XVII^e siècle, classée aux Monuments Historiques, sans oublier le château du XII^e siècle qui se trouve à l'extrémité de la place des Halles.

Avec ses nombreux commerces, son cabinet médical, sa pharmacie et son école, il fait bon vivre à Pisany.

Pierre TUAL,
Maire de Pisany

Bienvenue à tous, sur les routes du Sud Charente-Maritime, à La Genétouze.

Terre de cyclisme avec de nombreux clubs voisins en Dordogne, Gironde et Charente, nous sommes heureux d'accueillir les Boucles de Charente-Maritime pour cette édition 2023. Deux étapes se dérouleront sur notre territoire, l'occasion pour les coureurs de découvrir cette région boisée, vallonnée, et très certainement éprouvante pour leurs organismes. Nous sommes quelques-uns sur ce territoire à aimer le vélo et l'occasion qui nous a été offerte de recevoir cette double étape nous réjouit. L'apothéose du spectacle sera dimanche au travers d'un contre-la-montre individuel qui traversera notre grande commune.

Un grand merci aux organisateurs APOGE et locaux – Association de liaison du Tour du Canton pour l'engagement qu'ils ont mis dans la réalisation de cette épreuve. Merci aussi à la communauté des communes de la Haute-Saintonge pour son soutien.

Je souhaite un très grand spectacle sur nos routes à l'ensemble des acteurs.

Sportivement,

Michel MARTY
Maire de La Genétouze





Chers amis sportifs,

La ville de Pons est partenaire et ville étape, depuis la création des Boucles Nationales du Printemps. Pour 2023, quelques modifications ont été apportées par les organisateurs,

- si le tempo de 3 jours à été conservé, le « cercle de jeu » s'est agrandi, puisque initialement cantonnée sur les cantons de Gémozac et Pons, puis élargie au canton de Mirambeau, cette année, l'épreuve, toujours labellisée « Manche de la Coupe de France des clubs N2 », traversera l'ensemble du département, le 1er départ sera donné à PISANY à proximité de Saintes.
- Le nom, a, lui aussi, évolué, puisque les Boucles du Printemps s'appellent depuis l'année dernière « Boucles de Charente-Maritime »

- Pisany – PISANY (circuit de 160 kms), puis de La Génétouze à Pons avec le traditionnel circuit final à Pons, puis enfin à La Génétouze où se déroulera le Contre-La-Montre individuel sur un circuit de 22 kms, ce sont 17 équipes des clubs Nationale 2 et 1 équipe de National 3 soit 108 concurrents qui s'élanceront pour 3 jours de course sur les routes du département.

Nous souhaitons toute la réussite sportive aux concurrents et nos encouragements à toute l'équipe d'organisation qui œuvre sans relâche pour mettre sur pied cette épreuve sportive.

Venez encourager les sportifs les 5, 6 et 7 mai 2023 sur les routes des Boucles Nationales de Charente-Maritime.

Je vous souhaite pleine et entière réussite dans cette organisation.

Jacky BOTTON,

Maire de Pons

Conseiller Départemental du canton de Pons.

Vice-Président de la CDC de Haute Saintonge

L'A.PO.GÉ Cycliste - Team U Charente-Maritime poursuit son chemin en organisant encore une épreuve de Nationale 2 inscrite au calendrier Elite national de la Fédération Française de Cyclisme.

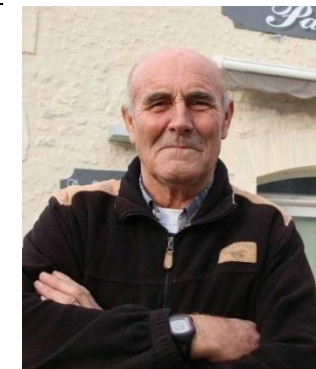
Pour la seconde année, cette épreuve s'appelle Les Boucles de la Charente-Maritime. L'an passé, le départ de la première épreuve avait lieu à Andilly, nous avons traversé toute l'Aunis pour arriver à St-Léger ; puis St-Simon-de-Pellouaille et Pons avaient accueilli le départ et l'arrivée de la 2^e étape ; et le 3^e jour, l'étape contre-la-montre s'était disputée à St-Bonnet-sur-Gironde.

En 2023, pour la première étape, ce sera un départ à Pisany pour une boucle qui longe les bords de la Gironde avant de revenir à Pisany. Le départ de la seconde étape nous amènera à Le Genétouze, et après avoir traversé la Haute-Saintonge, l'arrivée sera disputée à Pons. Et le 3^e jour, nous retournerons à La Genétouze pour un contre-la-montre dans le sud du département. Cette année, ce sont 17 équipes de 6 coureurs évoluant en Nationale 2 qui se disputeront la victoire.

L' A.PO.GÉ Cycliste est une structure sportive regroupant une centaine de licenciés du plus petit au plus grand via l'École du vélo, le « Savoir Rouler à Vélo » (SRV), la section cycliste du lycée Émile Combes, notre équipe réserve et notre équipe première engagée en Nationale 1 depuis 4 saisons.

Pour conclure, nous remercions les collectivités qui nous soutiennent : la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de Charente-Maritime, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac, la Ville de Pons, la Ville de Gémozac et les communes de départ et d'arrivées d'étapes, ainsi que nos partenaires privés sans qui tous nos efforts seraient vains. Un grand merci enfin aux membres du club et tous les bénévoles qui tout au long de l'année assurent la vie de l'A.PO.GÉ.

Gérard GUIBERT,
Président de l'A.PO.GÉ Cycliste



LE PALMARÈS DE L'ÉPREUVE

2022 : MARGUERITAT Titouan	CC Périgueux
E1 : BRAMOULLÉ Valentin	UC Cholet 49
E2 : MENANT Théo	Team LMP
E3 : MADSTUEN Asbjorn	Corbas Lyon
2021 : PARISELLA Raphaël	Les Sables VC
E1 : DELACROIX Tristan	Sprinter Nice
E2 : THÉOT Hugo	USSA Pavilly-B.
E3 : PARISELLA Raphaël	Les Sables VC
2020 : CASTELLARNAU Florent	Pro Immo
E1 : ASKERVOLD Thorsten	Laval Cyclisme
E2 : LAUK Karl Patrick	Pro Immo
2019 : BLEIER Baptiste	CM Auber 93
E1 : BLEIER Baptiste	CM Auber 93
E2 : GRAS Rémy	Charvieu CIC
E3 : MICHENEAU Jérémy	Les Sables VC
2018 : VAN GUCHT Stan	Villefranche
E1 : RIOU Alan	Pays de Dinan
E2 : VAN GUCHT Stan	Villefranche
2017 : DO REGO Fabio	Team Peltrax
E1 : CHRISTOBAL Arnold	Olavarría BBAC
E2 : EVRARD Laurent	Villefranche
2016 : MASSON Christophe	EC Raïme PF
E1 : ORCEAU Clément	POC Côte de L
E2 : GUÉVEL Stephen	Bourg Ain Cyc.

2015 : BUTTNER Simon	Bourg Ain Cyc.
E1 : SCHMIDT Fabien	Côtes d'Armor
E2 : BUTTNER Simon	Bourg Ain Cyc.
2014 : COLAS Vincent	UC Nantes
2013 : CHERBONNET David	VCPLoudéac
2012 : JAKIN Alo	VC Rouen 76
2011 : GUILLEMOIS Romain	Vendée U PdL
2010 : TEILLET Gwenaël	U Nantes-Atl.
2009 : TILLET Gwenaël	U Nantes-Atl.
2008 : POUX Paul	Top 16
2007 : CANOUE Gilles	US Montauban
2006 : BELLICAUD Stéphane	Deux-Sèvres
2005 : BELLICAUD Stéphane	Deux-Sèvres
2004 : BONNACE Jérôme	Châteauroux
2003 : RAUNDSEPP Tarno	Nantes 44
2002 : ROULSTON Hayden	Bressuire AC
2001 : GUERRY Bertrand	Cycle Poitevin
2000 : DELALANDE Frédéric	Jean Floc'h
1999 : BOLGIANI Yvonnick	VS Dinan
1998 : CANOUE Gilles	US Montauban
1997 : ASMAKER Olivier	US Montauban
1996 : MAUDUIT Philippe	Vendée U
1995 : DESTANG Guillaume	CC Marmande

1994 : BARTHE Stéphane	US Montauban
1993 : BERGER Pascal	Tarbes Cyc.
1992 : GUILLOUX Vincent	CRC Limoges
1991 : FERRER Thierry	CRC Limoges
1990 : ESCOUBET Philippe	Cycle Poitevin
1989 : BOCQUIER Philippe	US Montauban
1988 : VILLEMIANE P-Raymond	US Caudrot
1987 : BROCHET Laurent	VC La Rochelle
1986 : SIMMONOT Gérard	Châteauneuf
1985 : LAJO Fernand	US Le Bouscat
1984 : MAZEAUD Laurent	CC Périgueux



ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N2 2023 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 2.

Sujet – Wilds Cards : Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 et N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 3 Wilds Cards maximum.

Dans ce cas*, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard.

La Commission Nationale Route dispose d'un délai de 8 jours (après la réception de la demande) pour transmettre la réponse positive ou négative.

Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve.

***Cas des équipes participantes – dans la limite de 3 structures maximum :**

- Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur).

- Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

Les structures N ne peuvent pas être concernées par les Wilds Cards.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de catégories Elite ou Open 1 dont deux coureurs français au minimum**.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Nationale 2 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2023**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des Clubs.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : LAMBERT Philippe – 06 75 17 35 70

Commissaire 1 : ROUSSEAU Olivier – 06 09 35 82 00

Commissaire 2 : VANDAL Alain – 06 73 51 12 72

Juge Arrivée : TIFFON Didier – 06 12 40 62 05

Commissaire Moto 1 : LAVAUD Sophie – 06 35 25 02 24

Commissaire Moto 2 : PINEAU Christelle – 06 48 60 14 77

Chronométrateur 1 : SIMONNET Aurélie – 06 07 05 44 26

RÈGLEMENT PARTICULIER

Organisation

L'épreuve des Boucles de la Charente-Maritime est organisée par l'Association Pons-Gémozac Cycliste sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France des clubs

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la deuxième manche de la Coupe de France des Clubs N2 2023. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France des clubs N2, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France des Clubs N2.

Étape 1

Le départ de la 1^{ère} étape sera donné à Pisany (17600), pour 159,9 km se terminant par 2 tours d'un circuit final de 12,200 km à Pisany.

- 4 classements grimpeur : km 52,2/77,5/84,8/101,3
- 3 classements sprinteur : km 17,7/131,1/147,7
- Zone de ravitaillement : km 60 à 64
- Zone propreté : km 67 à 68

Étape 2

Le départ de la 2^e étape sera donné à La Génétouze (17360), pour 154,7 km se terminant par 4 tours d'un circuit final de 6,900 km à Pons.

- 4 classements grimpeur: km 29,4/70,3/112,6/131,1

- 4 classements sprinteur : km 10,2/78,7/103/121,7
- Zone de ravitaillement : km 85 à 90
- Zone propreté : km 95 à 97

Étape 3

La 3^e étape se déroulera sur la commune de La Génétouze (17360) sous la forme d'un contre-la-montre individuel d'une longueur de 22,9 km.

Maillots distinctifs portés en course

- Maillot de leader (Jaune) : Conseil Départemental de Charente-Maritime
- Maillot grimpeur (Blanc à Pois rouge) : CDC de Haute-Saintonge
- Maillot sprinteur (Vert) : Groupama

Classement général

Le Classement général, parrainé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, sera établi par l'addition des temps des trois étapes.

Classements annexes

Lors des classements annexes (MS et MG), seront attribués 5/3/1 points. En cas d'égalité au classement final, le plus grand nombre de passages en tête sera pris en compte et si nécessaire, l'arrivée départagera les coureurs ex aequo.

Dotation épreuve

Voir annexe page 11.

Dépannage neutre

Le dépannage neutre sera assuré par une moto et deux voitures de l'organisation.

Délais d'arrivée

- Étape en ligne : 10% du temps du vainqueur
 - Contre-la-montre : 20% pour l'étape
- Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Incidents de course dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée. Si à la suite d'une **chute après le passage dans les trois derniers kilomètres** un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident.

PERMANENCE

Lieu & horaires d'ouverture

Les **permanences du départ et d'arrivée** se tiendront comme suit :

Jeudi 4 mai 2023

Permanences

16h00 à 17h45 : Retrait des dossards

18h30 : réunion des DS

Salle des Fêtes, Centre-Bourg, 17600 - Pisany

Vendredi 5 mai 2023

10h15 : réunion sécurité chauffeurs et motards.

Salle des Fêtes, Centre-Bourg, 17600 - Pisany

Dimanche 7 mai 2023

Salle des Fêtes, Centre-Bourg, 17360 - La Gënëtouze

Vendredi 5 mai :

Présentation des équipes et signature des coureurs sur le podium protocolaire (Avenue Jean de Vivonne à Pisany) selon l'ordre défini par

l'organisation :

12h00 à 12h40

Appel des coureurs : 12h45

Départ : 13h00

Samedi 6 mai :

Présentation des équipes et signature des coureurs sur le podium protocolaire à La Gënëtouze selon l'ordre défini par l'organisation :

12h00 à 12h40

Appel des coureurs : 12h45

Départ : 13h00

Dimanche 7 mai :

Départ des coureurs et signature de la feuille de départ devant la Mairie de La Gënëtouze.

Heure de départ du 1^{er} coureur : 13h00

Les coureurs doivent se présenter au moins 10' avant leur horaire de départ.

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **MDS**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550 mhz

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

Vendredi 5 mai :

Salle de la Mairie, 3 Av. Jean de Vivonne
17600 - Pisany

Samedi 6 mai :

Centre de Secours, rue du Champ de Foire
17800 - Pons

Dimanche 7 mai :

Salle de la Mairie, Centre-Bourg
17360 - La Gënëtouze

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Prise en charge

Toutes les équipes peuvent être prises en charge à partir du jeudi 4 mai 2023 et jusqu'au déjeuner du dimanche 7 mai 2023 en contrepartie d'un montant forfaitaire de 150€. La prise en charge comprend six coureurs et trois encadrants, soit **neuf personnes au total**.

Du dîner du jeudi 4 mai au déjeuner du vendredi 5 mai, les équipes seront hébergées à Saintes :

- Soit à l'hôtel The Original Access
3, Boulevard de Recouvrance
17100 Saintes
05 46 93 38 45

- Soit à l'hôtel F1
3, rue de la Côte de Beauté
17100 Saintes
08 91 70 53 88

L'accès aux hôtels est possible à partir de 17h.

Du dîner du vendredi 5 mai au petit-déjeuner du dimanche 7 mai, toutes les équipes seront nourries et logées au Lycée Emiles Combes, 9 rue des Cordeliers à Pons (17800). L'accès au lycée sera possible le vendredi 5 mai à partir de 17h (après l'étape). Le parking de l'hébergement ne sera accessible qu'à partir de 18h mais d'autres parkings se situent à proximité du lycée.

ATTENTION : il faut prévoir vos sacs de couchage et vos oreillers pour l'hébergement au lycée.

Chaque équipe pourra venir avec des accompagnateurs supplémentaires au tarif de 150€/personne sous réserve de disponibilité et de réservation effectuée dans des délais raisonnables auprès de Gérard GUIBERT au 06 66 23 31 75.

Les directeurs sportifs doivent impérativement signaler avant le lundi 1^{er} mai si leur équipe sera présente aux différents repas et à l'hébergement en précisant le nombre de personnes concernées. Le non-respect de cette règle engage des frais inutiles. L'organisation facturera aux équipes les prestations pour les personnes supplémentaires présentes ainsi que les prestations commandées et non-utilisées.

	Petit-déjeuner	Déjeuner	Dîner	Hébergement
Jeudi 4 mai			Le Plateau d'Auguste 80, Cr du Maréchal Leclerc 17800 Saintes	Hôtel Original Access et Hôtel F1 Saintes
Vendredi 5 mai	Hôtel Original Access et Hôtel F1 Saintes	Collations en autonomie pour les équipes (départ de l'étape à 15h)	Lycée E. Combes (19h-20h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons	Lycée E. Combes (19h-20h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons
Samedi 6 mai	Lycée E. Combes (7h-8h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons	Lycée E. Combes (8h30-10h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons	Lycée E. Combes (19h-20h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons	Lycée E. Combes (19h-20h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons
Dimanche 7 mai	Lycée E. Combes (7h-8h) 9, rue des Cordeliers 17800 Pons	Repas pris en charge par la Commune de La Genétouze avant le départ du CLM		

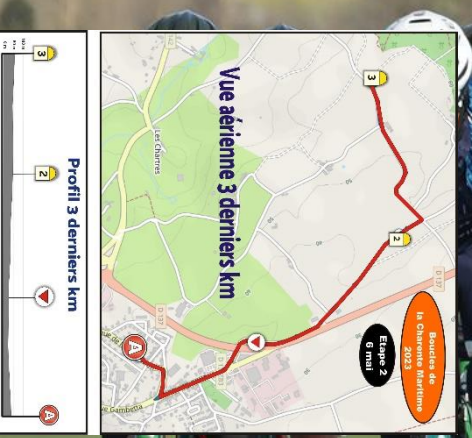
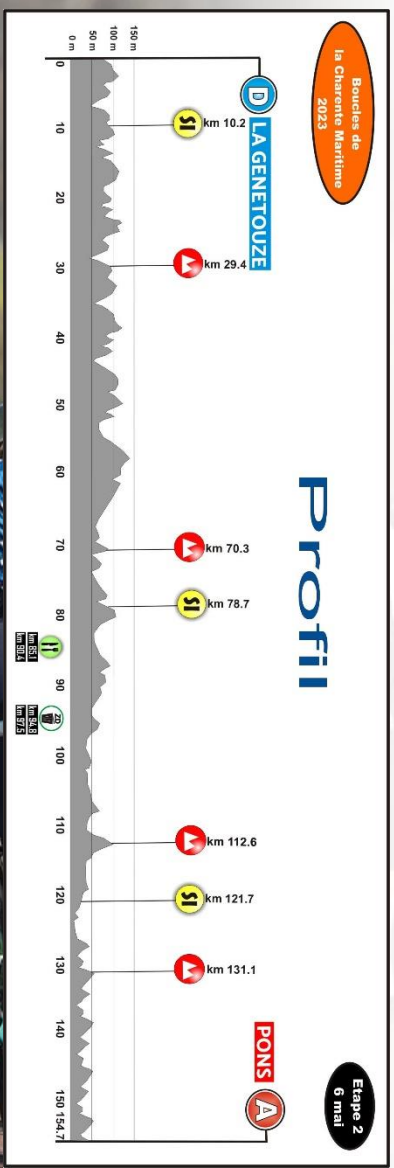


GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE

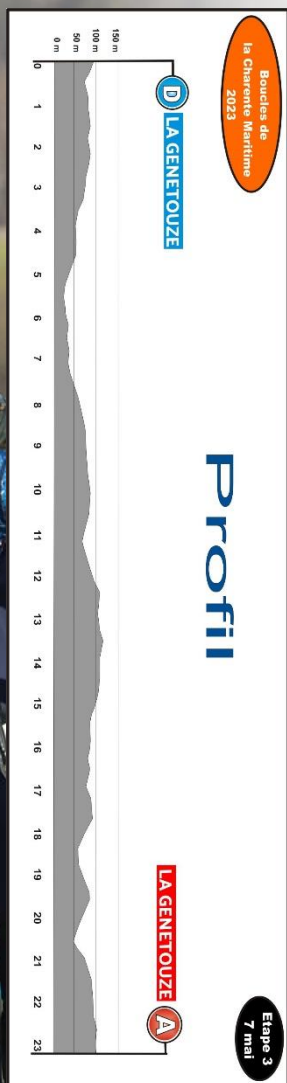
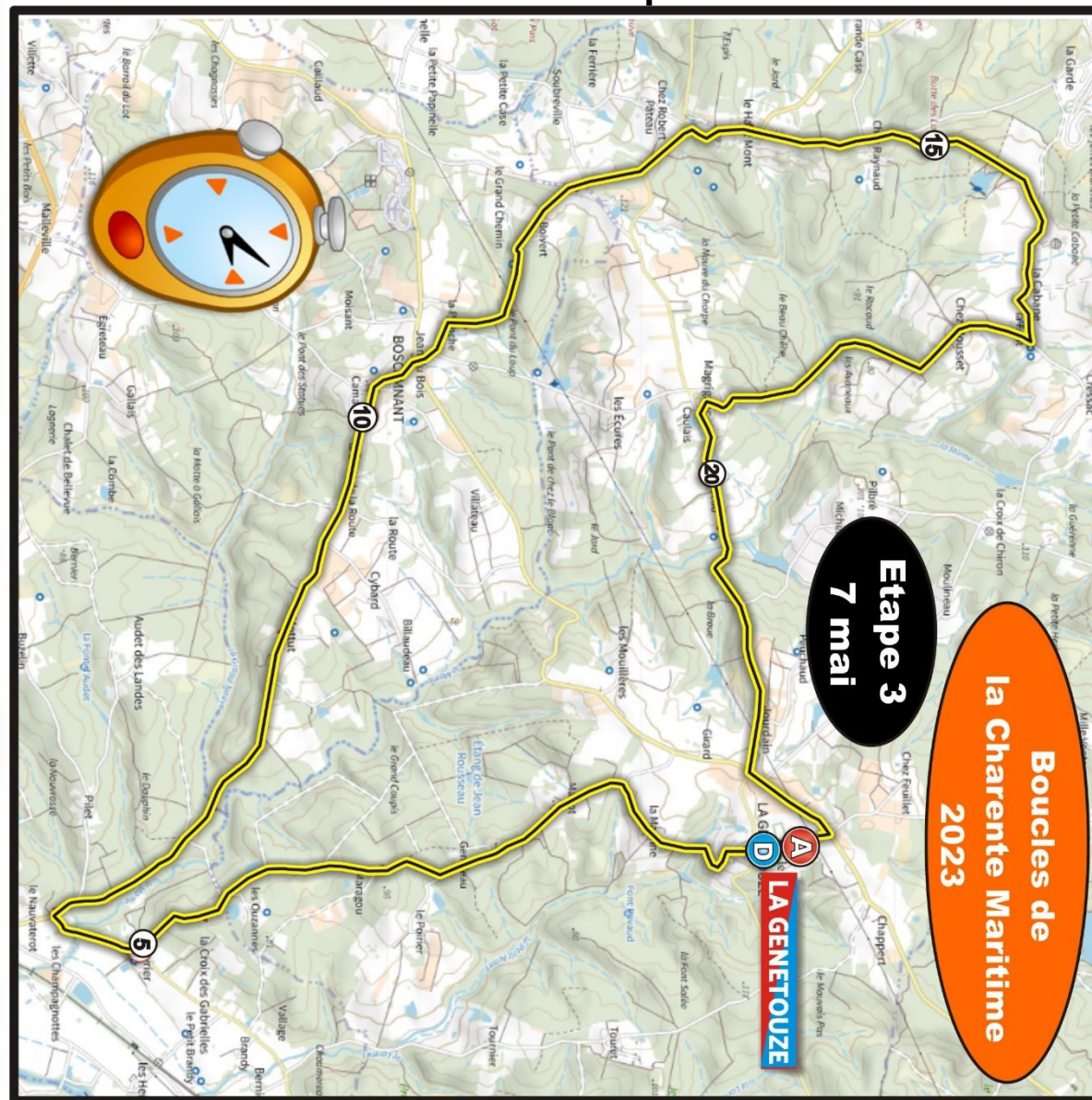
	1ère étape	2e étape	3e étape	Classement général	Meilleure équipe	Meilleur sprinteur (général)	Meilleur grimpeur (général)	Meilleur régional (par étape)
	1220/20	1220/20	1220/20	1830/20	122/3	91/3	91/3	
1er	246,00 €	246,00 €	246,00 €	381,00 €	61,00 €	46,00 €	46,00 €	60,00 €
2e	183,00 €	183,00 €	183,00 €	274,00 €	38,00 €	30,00 €	30,00 €	
3e	146,00 €	146,00 €	146,00 €	221,00 €	23,00 €	15,00 €	15,00 €	
4e	122,00 €	122,00 €	122,00 €	183,00 €				
5e	98,00 €	98,00 €	98,00 €	146,00 €				
6e	85,00 €	85,00 €	85,00 €	122,00 €				
7e	67,00 €	67,00 €	67,00 €	99,00 €				
8e	55,00 €	55,00 €	55,00 €	73,00 €				
9e	37,00 €	37,00 €	37,00 €	66,00 €				
10e	24,00 €	24,00 €	24,00 €	61,00 €				
11e	21,00 €	21,00 €	21,00 €	46,00 €				
12e	20,00 €	20,00 €	20,00 €	38,00 €				
13e	18,00 €	18,00 €	18,00 €	27,00 €				
14e	17,00 €	17,00 €	17,00 €	23,00 €				
15e	15,00 €	15,00 €	15,00 €	18,00 €				
16e	14,00 €	14,00 €	14,00 €	15,00 €				
17e	14,00 €	14,00 €	14,00 €	11,00 €				
18e	14,00 €	14,00 €	14,00 €	9,00 €				
19e	12,00 €	12,00 €	12,00 €	9,00 €				
20e	12,00 €	12,00 €	12,00 €	8,00 €				



Étape 2 – La Génétouze-Pons



Étape 3 – CLM La Génétouze



Avant	ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ 1ère étape Pisany - Pisany	Après	Kms parcouru	Kms inter.	Kms restants	Course à 42 km/h	Course à 45 km/h	Signalé
	DÉPART FICTIF Av. Jean de Vivonne		-1,9			13h00	13h00	
	Rond-pt tout droit dir. Saintes	D142	-1,6					
D142	Carrefour à droite dir. Thézac	D127	-1,1					
D127	DÉPART RÉEL	D127	0,0		159,9	13h03	13h03	
D127	D127/D131 à gauche dir. Chez Cantin	D131	1,6	1,6	158,3			X
D131	CHEZ CANTIN	D131	2,1	0,5	157,8	13h06	13h06	
D131	Stop D131/D142 à droite	D142	4,6	2,5	155,3			
D142	RÉTAUD	D142	7,1	2,5	152,8	13h13	13h12	
D142	Stop tt droit dir. Pons	D114	7,5	0,4	152,4			X
D114	Carrefour D114/D216 tt droit	D216	7,6	0,1	152,3			
D216	"Chez Guillon"	D216	10,6	3,0	149,3			
D216	RIOUX	D216	12,3	1,7	147,6	13h21	13h19	
D216	Stop à droite sur D129 dir. St-André	D129	12,7	0,4	147,2			
D129	Stop droite puis gauche dir. Cravans	D216	12,9	0,2	147,0			X
D216	Carrefour à gauche dir. St-Simon-de-P.	D243	15,9	3,0	144,0			
D243	La Coudaignerie	D243	16,4	0,5	143,5			
D243	ST-SIMON-DE-P. rester sur D243	D243	17,0	0,6	142,9	13h27	13h26	
D243	MS cimetière St-Simon	D243	17,7	0,7	142,2			
D243	Carrefour à droite dir. Gémozac	D248	17,8	0,1	142,1			X
D248	Carrefour à droite dir. Déchetterie		21,9	4,1	138,0			X
	Carrefour après vélo-rail à gauche	D143	22,5	0,6	137,4			
D143	Stop D143/D732 tout droit	D143	22,6	0,1	137,3			
D143	GÉMOZAC	D143	23,0	0,4	136,9	13h36	13h34	
D143	Stop à droite Rte de Royan		23,4	0,4	136,5			
	À gauche sur D139E dir. Virollet	D139E	23,9	0,5	136,0			
D139E	VIROLLET	D139E	27,4	3,5	132,5	13h42	13h40	
D139E	Prime pancarte sortie Virollet	D139E	28,0	0,6	131,9			
D139E	"Bois Bland", mur en pierre à droite	D139E	29,2	1,2	130,7			
D139E	"Le Chail" KM 30	D139E	30,0	0,8	129,9	13h46	13h43	
D139E	Carrefour D139/D193 tt droit dir. Chénac	D139	31,1	1,1	128,8			
D139	Stop tt droit dir. Chenac/Mortagne	D139	32,7	1,6	127,2			
D139	"Les Rimondières"	D139	34,7	2,0	125,2			
D139	Carrefour gauche sur D245 dir. Mortagne	D245	35,5	0,8	124,4			
D245	"Le Bois Bricoux"	D245	37,5	2,0	122,4			
D245	"Font-Pâques" à gauche dir. Mortagne	D145	37,9	0,4	122,0			
D145	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	D145	38,6	0,7	121,3	13h58	13h54	
D145	Patte d'oie à gauche sur Rue des Moulin	D145	39,0	0,4	120,9			

D145	À droite dir. St-Fort / Centre-Ville		39,3	0,3	120,6			
	À gauche sur D145 dir. St-Fort rte étroite	D145	39,4	0,1	120,5			
D145	Rester sur D145 (droite)	D145	39,6	0,2	120,3			X
D145	MAGELOUP rester sur D145	D145	42,7	3,1	117,2	14h04	14h00	
D145	ST-FORT-SUR-GIRONDE - rétrécissement	D145	45,0	2,3	114,9	14h07	17h03	
D145	Stop tt droit sur D145 dir. Blaye / St-Dizant	D145	45,3	0,3	114,6			X
D145	Rester sur D145 dir. St-Dizant	D145	47,9	2,6	112,0			
D145	ST-DIZANT-DU-GUA - rester sur D145	D145	49,5	1,6	110,4	14h14	14h09	
D145	MG Les Justices	D145	52,2	2,7	107,7			
	À gauche sur Rte des Crêtes dir. La Grassière - route étroite		52,5	0,3	107,4			X
	À droite sur D145E6 - virage serré	D145E6	55,5	3,0	104,4			X
D145E6	À gauche dir. Semillac - vir. serré descente	D147	57,0	1,5	102,9			X
D147	Rester sur D147	D147	58,2	1,2	101,7			
D147	À gauche sur D146 dir. St-Ciers-du-T.	D146	60,3	2,1	99,6			
D146	Début zone de ravitaillement	D146						
D146	À droite sur D147 dir. Semillac	D147	60,5	0,2	99,4			
D147	"Chez Bouché" à gauche dir. Semillac	D147	62,3	1,8	97,6	14h32	14h26	
D147	"Chez Ambrois" après pont - fin zone rav	D147	63,7	1,4	96,2			
D147	SEMILLAC - ralentisseur	D147	64,2	0,5	95,7	14h35	14h29	
D147	À droite après cimetière dir. St-Martial	D145E1	64,4	0,2	95,5			
D145E1	ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU	D145E1	65,7	1,3	94,2	14h37	14h31	
D145E1	Rester sur D145E1 dir. Mirambeau	D147E1	66,1	0,4	93,8			
D147E1	À gauche dir. Mirambeau terre-plein centr	D254	66,8	0,7	93,1			
D254	MIRAMBEAU - début zone verte	D254	67,9	1,1	92,0	14h40	14h34	
D254	À droite sur Av de la gare avant sens int	D149E	68,1	0,2	91,8			
D149E	À droite sur Rue de St-Bonnet - fin zone	D149	68,4	0,3	91,5			
D149	Ap. pont autoroute 2x à droite dir. St-Martial		70,2	1,8	89,7			X
	À gauche sur D254 dir. St-Georges	D254	71,2	1,0	88,7			X
D254	Rester sur D254	D254	74,0	2,8	85,9			
D254	ST-GEORGES-DES-AGOÛTS	D254	75,3	1,3	84,6	14h51	14h43	
D254	Stop tt droit sur D254 dir. St-Thomas-de-	D254	75,6	0,3	84,3			
D254	MG Les Archambauds	D245	77,5	1,9	82,4			
D245	À gauche dir. St-Bonnet - virage serré grav	D145	78,6	1,1	81,3			
D145	"Les Blanchards"	D145	79,5	0,9	80,4			
D145	ST-SORLIN-DE-THOMAS	D145	80,5	1,0	79,4	14h58	14h50	
	Sortie de St-Sorlin 2x à droite sur Route des Cheminées - route étroite		80,9	0,4	79,0			X
	Rester sur Route Basse à gauche		82,5	1,6	77,4			
	À droite sur Rte du Marais vers St-Thomas		83,9	1,4	76,0			
	MG croisement Rte du Trésor - tout droit		84,8	0,9	75,1			
	Stop à gauche sur Rte verte virage serré	D145	85,0	0,2	74,9			X

D145	CONAC	D145	85,3	0,3	74,6	15h05	14h57		
D145	Les Justices	D145	88,5	3,2	71,4				
D145	À gauche dir. Port-Maubert - Virage serré	D247	90,4	1,9	69,5			X	
D247	"La Noue"	D247	92,7	2,3	67,2	15h15	15h07		
D247	Rester sur D247 dir. Port-Maubert	D247	93,7	1,0	66,2				
D247	À gauche sur D2 dir. Port-Maubert	D2	95,2	1,5	64,7				
D2	Imméd. à droite sur D2E1 dir. Mortagne	D2E1	95,3	0,1	64,6				
D2E1	Rester sur D245E2 dir. Mortagne	D245E2	97,2	1,9	62,7				
D245E2	Rester sur D245E2 dir. Mortagne	D245E2	99,1	1,9	60,8				
D245E2	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	D245E2	101,0	1,9	58,9	15h27	15h18		
D245E2	À droite sur Rue du Port (sens interdit)		101,3	0,3	58,6				
	MG pizzeria avant le stop		101,8	0,5	58,1				X
	Stop 2x à gauche sur D6 dir. St-Romain	D6	101,9	0,1	58,0				X
D6	Descente du fer à cheval - virage épingle	D6	102,4	0,5	57,5				X
D6	À droite Rue de l'Europe puis Rte du Pampin		103,0	0,6	56,9				X
	"Conchemarce" - côte >15%		104,8	1,8	55,1	15h33	15h23		
	Côte de Tir-Cui		105,3	0,5	54,6				X
	Stop à droite sur D145	D145	105,6	0,3	54,3				
D145	"Chez Gautron"	D145	106,0	0,4	53,9				
	"Chez Veillon" à gauche sur Ch. des Cornus dir. Les Cormes - route abîmée sur		106,5	0,5	53,4				X
	Croisement à droite sur Ch. du Cerisier		108,1	1,6	51,8				X
	Croisement à droite sur Ch. de Font-Garnier		108,2	0,1	51,7				X
	Stop en face dir. Ganaché/La Girauderie		109,5	1,3	50,4				
	Croisement à gauche sur D245	D245	110,5	1,0	49,4				X
D245	"La Garenne" - rester sur D245 dir. Eparg	D245	110,9	0,4	49,0				
D245	Carrefour à droite sur D129 dir. Epargnes	D129	112,3	1,4	47,6				
D129	EPARGNES	D129	112,7	0,4	47,2	15h44	15h33		
D129	Stop à gauche dir. Arces - ralentisseur	D244	113,2	0,5	46,7				
D244	Rester sur D244 dir. Arces	D244	114,5	1,3	45,4				
D244	Croisement à droite sur D245 dir. Cozes	D245	115,2	0,7	44,7				X
D245	À gauche sur D245 dir. La Grange/L'Hourm	D245	115,5	0,3	44,4				
D245	JAVREZAC - rester sur D245	D245	116,3	0,8	43,6	15h49	15h35		
D245	Château d'eau	D245	117,6	1,3	42,3				
D245	COZES	D245	118,2	0,6	41,7	15h52	15h41		
D245	Rond-pt 1ère sortie droite dir. Centre-ville		119,0	0,8	40,9				
	Ecole à gauche dir. Saintes - ralentisseur		119,2	0,2	40,7				
	Carrefour tt droit sur Rue de la Fond Rolland - route abîmée étroite		119,4	0,2	40,5				X
	Stop à gauche puis droite		119,8	0,4	40,1				
	Carrefour à droite sur D114 (Rte de Saint	D114	119,9	0,1	40,0				
D114	Passage sous pont - rétrécissement	D114	121,1	1,2	38,8				

D114	Après le bois à gauche sur Rte du Fief-neuf		123,7	2,6	36,2					X
	CHEZ QUANTIN - ralentisseur		124,6	0,9	35,3	16h01	15h49			
	Stop à gauche		124,9	0,3	35,0					
	Cédez-le-passage à gauche		125,0	0,1	34,9					
	Patte d'oie à droite dir. Meursac	D243E1	125,2	0,2	34,7					
D243E1	Croisement à gauche sur D143 dir. Meurs	D143	127,1	1,9	32,8					
D143	LES ÉPEAUX	D143	127,1	0,0	32,8	16h05	15h52			
D143	Stop à gauche sur D136 dir. Meursac	D136	127,8	0,7	32,1					
D136	À droite sur Rte de Font-Chab. dir. L'Ombraïl		128,0	0,2	31,9					
	À droite sur D127	D127	130,3	2,3	29,6					X
D127	THÉZAC - suivre Pisany	D127	130,7	0,4	29,2	16h10	15h57			
D127	MS avant entrée dans bourg	D127	131,1	0,4	28,8					
D127	Rester sur D127 dir. Pisany	D127	131,3	0,2	28,6					
D127	PISANY	D127	133,9	2,6	26,0	16h14	16h02			
D127	Croisement à gauche dir. Les Halles	D142	134,7	0,8	25,2					
D142	Rond-pt tout droit - entrée circuit final		135,2	0,5	24,7					
	1er passage sur la ligne		135,5	0,3	24,4					
	Rond-pt tout droit sur Rte de Saintes		135,7	0,2	24,2					
	Stop tout droit sur Rte de Saintes		136,3	0,6	23,6					
	"Villeneuve"		138,2	1,9	21,7	16h20	16h07			
	À droite dir. Les Tonnelles - route étroite		138,7	0,5	21,2					X
	Arrivée 20km		139,9	1,2	20,0					
	Croisement à droite sur D119	D119	140,6	0,7	19,3					
D119	"Les Châtaigniers"	D119	141,1	0,5	18,8					
D119	LES CROIX BLANCHES	D119	143,1	2,0	16,8	16h27	16h14			
D119	À droite sur D142 - terre-plein central	D142	143,3	0,2	16,6					
D142	"Chez Maussé"	D142	144,2	0,9	15,7					
D142	PISANY	D142	147,0	2,8	12,9	16h33	16h19			
D142	Rond-pt à droite		147,4	0,4	12,5					
	MS 2e passage sur la ligne		147,7	0,3	12,2					
	ARRIVEE		159,9	12,2	0,0	16h51	16h36			

A.PO.GÉ Cycliste - 40èmes Boucles de la Charente-Maritime - Coupe de France N2
2e étape - samedi 6 mai 2023

Avant	ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ 2e étape La Genétouze - Pons	Après	Kms parcours	Kms inter.	Kms restants	Course à 42 km/h	Course à 45 km/h	Signaliseurs
	DÉPART FICTIF Rte des Cyprés "Le Graslier"		-3,0			13h00	13h00	
	Carrefour à gauche sur Route des Vignes	D159	-2,7					
D159	"L'Essepis"	D159	-2,5					
D159	"Aux Cartelles"	D159	-2,3			13h01	13h01	
D159	"Jourdain" à droite sur D270 dir. Montguyon	D270	-2,1					
D270	DÉPART RÉEL "GERBEAU"	D270	0,0	154,7	13h04	13h04		
D270	"Magrignac" - rester sur Rte des Charmes	D270	0,5	0,5	154,2	13h05	13h05	
D270	Rester sur D270 dir. Montguyon	D270	0,8	0,3	153,9			X
D270	"La Boulatte"	D270	1,4	0,6	153,3	13h06	13h06	
D270	Rester sur D270 dir. Montguyon	D270	1,9	0,5	152,8			
D270	Carrefour à gauche sur D142 dir. La Genét.	D142	2,4	0,5	152,3			X
D142	"Boivert"	D142	3,2	0,8	151,5	13h09	13h08	
D142	BOSCAMPANT	D142	4,6	1,4	150,1	13h11	13h10	
D142	Carrefour à gauche sur D159 dir. La Genét.	D159	4,7	0,1	150,0			
D159	À droite sur Rte des Cèdres dir. Mariot		8,4	3,7	146,3			X
	À gauche sur Route des Noisetiers		8,9	0,5	145,8			X
	"La Maurine"		9,0	0,1	145,7	13h17	13h16	
	LA GENÉTOUZE		9,8	0,8	144,9	13h18	13h17	
	Carrefour tt droit dir. Salle Polyv./Départ		10,1	0,3	144,6			
	MS ligne de départ "Le Graslier"		10,2	0,1	144,5			
	Carrefour à gauche sur Route des Vignes	D159	10,6	0,4	144,1			
D159	"L'Essepis"	D159	10,8	0,2	143,9			
D159	"Aux Cartelles"	D143	11,1	0,3	143,6	13h20	13h19	
D143	À droite dir. La Touche - Route étroite		11,2	0,1	143,5			X
	Virages dangereux		11,5	0,3	143,2			
	Carrefour tout droit dir. Cressac		13,6	2,1	141,1			X
	"Cressac"		14,4	0,8	140,3	13h25	13h23	
	Carrefour tt droit dir. Circuit Hte-Saintonge		14,9	0,5	139,8			
	Carrefour à gauche sur D135 dir. Martron	D135	15,7	0,8	139,0			
D135	"Pôle Mécanique de Haute-Saintonge"	D157	17,4	1,7	137,3	13h29	13h27	
D157	À gauche sur D142 dir. Boscampant	D142	19,3	1,9	135,4			X
D142	Virages dangereux x2	D142	20,7	1,4	134,0			
D142	"La Grande Caze"	D142	22,5	1,8	132,2	13h36	13h34	
D142	"Le Haut-Mont"	D142	23,5	1,0	131,2	13h37	13h35	
D142	Virages dangereux x2	D142	24,0	0,5	130,7			
D142	Rester sur D142 dir. La Genétouze	D142	24,5	0,5	130,2			
D142	"Boivert"	D142	25,3	0,8	129,4	13h40	13h38	
D142	BOSCAMPANT	D142	26,6	1,3	128,1	13h42	13h40	
D142	Carrefour à gauche sur D159 dir. La Genét.	D159	26,7	0,1	128,0			
D159	MG Route des Vignes	D159	29,4	2,7	125,3			
D159	KM 30	D159	30,0	0,6	124,7			

D159	À droite sur Rte des Cèdres dir. Mariot		30,5	0,5	124,2			X
	À gauche sur Route des Noisetiers		30,9	0,4	123,8			X
	"La Maurine"		31,0	0,1	123,7	13h48	13h45	
	LA GENÉTOUZE		31,9	0,9	122,8			
	Carrefour tt droit dir. Salle Polyv./Départ		32,2	0,3	122,5			
	2e passage ligne de départ "Le Graslier"		32,3	0,1	122,4	13h50	13h47	
	Carrefour à gauche sur Route des Vignes	D159	32,7	0,4	122,0			
D159	"L'Essepis"	D159	33,0	0,3	121,7			
D159	"Aux Cartelles"	D159	33,2	0,2	121,5			
D159	"Jourdain" à droite sur D270 dir. Montguyon	D270	33,4	0,2	121,3	13h52	13h49	X
D270	Virages dangereux x2	D270	34,8	1,4	119,9			
D270	"Gerbeau"	D270	35,3	0,5	119,4	13h54	13h51	
D270	"Magrignac" - rester sur Rte des Charmes	D270	35,9	0,6	118,8			X
D270	Rester sur D270 dir. Montguyon	D270	36,2	0,3	118,5			
D270	"La Boulatte"	D270	36,9	0,7	117,8	13h57	13h53	
D270	Rester sur D270 dir. Montguyon	D270	37,3	0,4	117,4			
D270	Carrefour à droite sur D142 dir. Martron	D142	37,9	0,6	116,8			X
D142	Rester sur D142 dir. Le Haut-Mont	D142	38,2	0,3	116,5			X
D142	"Le Haut-Mont"	D142	38,5	0,3	116,2	13h59	13h55	
D142	"La Grande-Caze" - toujours rester sur D142	D142	39,6	1,1	115,1	14h01	13h57	
D142	Carrefour à gauche sur D142 dir. Martron	D142	43,1	3,5	111,6			
D142	MARTRON	D142	43,4	0,3	111,3	14h06	14h02	
D142	Stop en face sur D142 dir. Chevanceaux	D142	43,5	0,1	111,2			
D142	Passage sur ligne TGV - tjrs rester sur D142	D142	44,1	0,6	110,6			
D142	À gauche sur D156 dir. St-Palais-de-Neg.	D156	49,1	5,0	105,6			
D156	Carrefour à gauche sur D910bis	D910b	52,0	2,9	102,7			
D910b	À droite sur D156 dir. St-Palais rte étroite	D156	52,1	0,1	102,6			
D156	"Les Fosses Rouges"	D156	53,8	1,7	100,9	14h21	14h16	
D156	SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC	D156	54,2	0,4	100,5			
D156	Rester sur D156 (à droite) dir. Pouillac	D156	54,4	0,2	100,3			
D156	"Les Champs des Ménards"	D156	55,8	1,4	98,9	14h24	14h18	
D156	Stop tt droit sur D156 dir. Ste-Colombe	D156	56,5	0,7	98,2			X
D156	À droite sur D256E2 dir. Le Pin route étroite	D256E2	56,8	0,3	97,9			X
D256E2	Rester sur D256E2 dir. Le Pin / Mérignac	D256E2	58,5	1,7	96,2			
D256E2	Château d'eau	D256E2	59,3	0,8	95,4			
D256E2	"Lavoir Font Grimaud"	D256E2	60,4	1,1	94,3	14h30	14h24	
D256E2	Carrefour tt droit sur D256E2 dir. Le Pin	D256E2	60,7	0,3	94,0			
D256E2	LE PIN - EGLISE ralentisseurs	D256E2	62,7	2,0	92,0	14h34	14h28	
D256E2	LE PIN - MAIRIE	D256E2	63,4	0,7	91,3			
D256E2	MÉRIGNAC	D256E2	64,1	0,7	90,6	14h36	14h30	
D256E2	Stop tt droit sur D153 dir. Vibrac	D153	64,2	0,1	90,5			X
D153	"Montdurand"	D153	65,6	1,4	89,1	14h38	14h32	

D153	Carrefour à droite sur D152 dir. Archiac	D152	69,1	3,5	85,6				
D152	Passage pont sur La Pimperade	D152	69,5	0,4	85,2				
D152	MG Côte de Vibrac stop rte de Montendre	D152	70,3	0,8	84,4				
D152	Carrefour à gauche sur D142 dir. Léoville	D142	71,2	0,9	83,5				
D142	À droite sur D152 dir. St-Maigrin	D152	71,3	0,1	83,4				
D152	Passage pont sur Le Lariat	D152	71,4	0,1	83,3				
D152	"Chez Piron"	D152	72,2	0,8	82,5	14h47	14h40		
D152	Carrefour rester sur D152 dir. Mortiers	D152	72,8	0,6	81,9				
D152	Passage pont sur Le Pharaon	D152	73,9	1,1	80,8				
D152	"Maison Seule"	D152	74,4	0,5	80,3				
D152	"St-Pardon"	D152	74,6	0,2	80,1	14h51	14h43		
D152	Carrefour à droite sur D146E2 dir. St-Maigrin	D146E2	75,1	0,5	79,6				
D146E2	Carrefour à gauche sur D152 dir. St-Maigrin	D152	75,7	0,6	79,0				
D152	SAINT-MAIGRIN	D152	78,2	2,5	76,5	14h56	14h48		
D152	MS église - rester sur D152 dir. Archiac	D152	78,7	0,5	76,0				
D152	"Les Tuileries"	D152	80,5	1,8	74,2	14h59	14h51		
D152	Stop en face sur D152 dir. Brie /s Archiac	D152	82,1	1,6	72,6				X
D152	Passage pont sur Le Trèfle	D152	83,1	1,0	71,6				
D152	BRIE-SOUS-ARCHIAC - début zone ravito	D152	85,1	2,0	69,6	15h06	14h57		
D152	À gauche sur D251 dir. Arthenac	D251	88,8	3,7	65,9				X
D251	Stop tt droit sur D251 dir. Ste-Lheurine	D251	89,8	1,0	64,9				X
D251	Rest. sur D251 dir. La Battue - fin zone ravito	D251	90,4	0,6	64,3				
D251	Carrefour tt droit sur D152 Ste-Lh. rte étroite	D251	91,3	0,9	63,4				
D251	"Chez Bouchet"	D251	93,3	2,0	61,4	15h17	15h08		
D251	Rester sur D251	D251	93,8	0,5	60,9				
D251	Carrefour gauche dir. Neuillac - zone verte	D50	94,8	1,0	59,9				
D50	"La Croix de Pouilloux"	D50	94,9	0,1	59,8	15h20	15h11		
D50	Rester sur D50 dir. Neuillac	D50	95,3	0,4	59,4				
D50	"Chez Fanton"	D50	97,4	2,1	57,3	15h23	15h14		
D50	Rester sur D50 (droite) - fin zone verte	D50	97,5	0,1	57,2				X
D50	NEUILLAC	D50	97,8	0,3	56,9	15h24	15h14		
D50	À droite avt l'église sur D250 dir. Chadenac	D250	97,9	0,1	56,8				
D250	Stop à droite sur D148 dir. Chadenac	D148	98,6	0,7	56,1				X
D148	À gauche sur D250 dir. Chadenac rte étroite	D250	99,6	1,0	55,1				
D250	"Rosier" virages serrés x4	D250	100,5	0,9	54,2	15h28	15h18		
D250	À gauche sur D146E2 entrée CHADENAC	D146E2	103,0	2,5	51,7	15h31	15h21		
D146E2	Stop à droite sur D142E1 dir. Echebrune	D142E1	103,2	0,2	51,5				X
D142E1	Rester sur D142E1 (droite) MS salle des fêtes	D142E1	103,5	0,3	51,2				
D142E1	ECHEBRUNE	D142E1	107,6	4,1	47,1	15h38	15h27		
D142E1	Stop tt droit sur D146 dir. Coulonges	D146E2	107,7	0,1	47,0				X
D146E2	Coussins berlinois en descente	D146E2	108,1	0,4	46,6				
D146E2	À gauche sur route sans nom dir. Usson		109,9	1,8	44,8				X
	"Usson" - à gauche à l'abribus		110,4	0,5	44,3	15h42	15h31		

	MG Côte d'Usson en face portail blanc		112,6	2,2	42,1				
	À droite sur D144/rue de la Mairie	D144	112,7	0,1	42,0				
D144	Virage serré	D144	115,6	2,9	39,1				
D144	PÉRIGNAC	D144	116,0	0,4	38,7	15h50	15h39		
D144	Stop à droite sur D732 dir. Cognac rte étroite	D732	116,2	0,2	38,5				
D732	À gauche sur D232E1 dir. St-Seurin-de-P.	D232E1	116,3	0,1	38,4				X
D232E1	PRÉROUX	D232E1	116,6	0,3	38,1	15h51	15h40		
D232E1	"Chante-Loup"	D232E1	117,7	1,1	37,0				
D232E1	Stop à gauche sur D232 dir. St-Seurin-de-P.	D232	118,5	0,8	36,2				
D232	Rester sur D232 dir. Bougneau	D232	119,1	0,6	35,6				
D232	BOUGNEAU	D232	121,6	2,5	33,1	15h58	15h46		
D232	MS cimetière	D232	121,7	0,1	33,0				
D232	Croisement à droite sur D134 dir. St-Seurin	D134	121,8	0,1	32,9				
D134	À gauche dir. Châteaurenaud - rte étroite		122,7	0,9	32,0				
	"Châteaurenaud" passage à niveau		123,2	0,5	31,5	16h00	15h48		
	Virage dangereux à gauche	D234E5	123,3	0,1	31,4				
D234E5	Passage sur pont - rétrécissement	D234E5	124,0	0,7	30,7				
D234E5	Stop à gauche sur D234 (dir. Pons)	D234	124,7	0,7	30,0				
D234	PONS	D234	125,7	1,0	29,0	16h04	15h52		
D234	À droite sur Rue du Moulin Conteau (rte p ³ es)		126,4	0,7	28,3				X
	Rond-pt en face dir. Ctre-ville entrée circuit		126,7	0,3	28,0				X
	Premier passage ligne arrivée		127,1	0,4	27,6	16h06	15h53		
	Rd-point à droite dir. Bordeaux / Saintes		127,5	0,4	27,2				X
	Passage sous pont puis droite dir. Marennes	D142	127,7	0,2	27,0				X
D142	Stop tt droit sur D142 dir. Marennes	D142	127,8	0,1	26,9				X
D142	Rester sur D142 : passage sur pont	D142	128,7	0,9	26,0				
D142	À droite dir. La Soute - route étroite		129,7	1,0	25,0				X
	Croisement tt droit dir. Bondonnat		130,4	0,7	24,3				X
	MG Côte de Bondonnat pied de l'antenne		131,1	0,7	23,6				
	Tout droit vers RN137		131,3	0,2	23,4				
	À droite sur D249 (dir. Pons)	D249	131,9	0,6	22,8				
D249	Rester sur D249 (droite)	D249	132,6	0,7	22,1				
D249	Passage ss pont - PONS droite Av. Gambetta		133,1	0,5	21,6				
	Rond-point à droite Av. de l'Assomption		133,7	0,6	21,0				
	Fin du 1er tour - 2e passage ligne arrivée		134,0	0,3	20,7	16h15	16h03		
	Côte de Bondonnat		138,0	4,0	16,7				
	Fin du 2e tour - 3e passage ligne arrivée		140,9	2,9	13,8	16h25	16h12		
	Côte de Bondonnat		144,9	4,0	9,8				
	Fin du 3e tour - 4e passage ligne arrivée		147,8	2,9	6,9	16h35	16h21		
	Côte de Bondonnat		151,8	4,0	2,9				
	ARRIVÉE		154,7	2,9	0,0	16h45	16h30		

A.P.O.GÉ Cycliste - 40èmes Boucles de la Charente-Maritime - Coupe de France N2
3e étape - dimanche 7 mai 2023

Avant	ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ 3e étape La Genétouze - La Genétouze (CLM)	Après	Kms parcours	Kms inter.	Kms restants	Course à 45 km/h	Course à 48 km/h	Signaleurs
	DÉPART face Monument aux morts		0,0	0,0	22,9	13h00	13h00	
	Danger : descente sinueuse		0,2	0,2	22,7			
	"La Maurine"		0,7	0,5	22,2			
	À gauche Rte des Noisetiers dir. St-Aigulin		1,2	0,5	21,7			
	"Mariot"		1,4	0,2	21,5			
	"Gentilleau"		2,3	0,9	20,6	13h03	13h03	
	Danger : descente sinueuse		4,5	2,2	18,4			
	À droite sur D160 / Rte de Médillac	D160	4,9	0,4	18,0			X
D160	Carrefour à droite sur D142 dir. Boscamnant	D142	5,6	0,7	17,3			
D142	"Mottut"	D142	8,0	2,4	14,9	13h11	13h10	
D142	"Chaume de la Route"	D142	9,2	1,2	13,7			X
D142	BOSCAMNANT - 2 ralentisseurs	D142	9,9	0,7	13,0	13h13	13h12	
D142	Carrefour tt droit sur D142 dir. Martron	D142	10,5	0,6	12,4			X
D142	"Boivert"	D142	11,7	1,2	11,2	13h16	13h15	
D142	Rester sur D142 (droite)	D142	13,0	1,3	9,9			X
D142	"Le Haut-Mont"	D142	13,3	0,3	9,6	13h18	13h17	
D142	À droite sur Rte des Lauriers dir. Ch. Raineau		13,6	0,3	9,3			X
	"La Jard"		13,8	0,2	9,1			
	"La Cabane"		16,3	2,5	6,6	13h22	13h20	
	À droite sur Rte des Mimosas virage serré		16,7	0,4	6,2			X
	"Pré de la Font"		16,8	0,1	6,1			
	"Chez Mousset"		17,1	0,3	5,8	13h23	13h21	
	Courbe dangereuse droite		17,6	0,5	5,3			
	À gauche sur Rte des Charmes dir La Rainette	D270	19,2	1,6	3,7			X
D270	"Gerbeau"	D270	19,7	0,5	3,2	13h26	13h24	
D270	Carrefour à gauche sur D159 dir. Chalais	D159	21,9	2,2	1,0			X
D159	"Aux Cartelles"	D159	22,0	0,1	0,9	13h29	13h27	
D159	À droite sur Rte des Cyprès dir La Genétouze		22,6	0,6	0,3			X
	LA GENÉTOUZE		22,8	0,2	0,1			
	ARRIVÉE		22,9	0,1	0,0	13h31	13h29	



ORGANISATEURS

A.PO.GÉ Cycliste

GUIBERT Gérard

Président

Tél : 06 66 23 31 75

E-mail : guibertgerard@orange.fr

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

RÉFÉRENTS SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur **Jean-Michel BOULESTREAU 16360 Baignes**.

Une ambulance de la société FFSM assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

- Centre Hospitalier de Saintes : 05.46.95.15.15
- Centre Hospitalier de Jonzac : 05.46.48.75.75
- 2 Ambulances l'Etoile : 05 46 91 30 65

ORGANISATEURS

A.PO.GÉ Cycliste

Directeur de l'épreuve

CLOUET Alain : 06 80 65 10 98

Organisation générale

GAILLARD Alain : 06 67 51 06 08

Responsable administratif

TABOURIN Philippe : 06 58 49 15 42

Secrétariat épreuve

TABOURIN Philippe : 06 58 49 15 42

FEYTOU Brayon : 06 28 17 96 35

Animateur

LAGARDE Alain : 06 89 36 05 83

ROUYER Simon : /

Responsable restauration

MONTAZEAUD Claude : 07 70 63 60 81

Responsables lignes départ et arrivée

TABOURIN Philippe : 06 58 49 15 42

FAURE Henry : 06 85 51 26 54

Responsable signalétique parcours

CASSAGNE Jacky : 06 82 26 20 52

Responsables signalétique arrivée

CHEVILLON Jean-Claude 07 72 00 21 83

MARTIN Philippe : /

Responsables véhicules suiveurs

BARRETEAU Jean-Luc : 07 82 14 28 81

GUIBERT Gérard : 06 66 23 31 75

Responsable communication visuelle / écran

M.D.S. : 06 09 79 71 96

Responsables protocole

TABOURIN Philippe : 06 58 49 15 42

CASSAGNE Jacky : 06 82 26 20 52

CLOUET Alain : 06 80 65 10 98

GUIBERT Gérard : 06 66 23 31 75

Liaison radios

M.D.S. : 06 09 79 71 96

Gestion informatique classements (S.T.S.)

LAFFARGUE Frédéric : 06 18 01 19 07

LAFFARGUE Henry : 06 20 53 48 72

Motos sécurité

Niort Moto Sécurité : 06 23 56 25 51 /

06 86 53 14 17

Responsables hébergement

PELTIER Michel : 05 46 91 93 61

LARGE Maïté : 06 33 16 92 49

GUIBERT Gérard : 06 66 23 31 75

Responsables sécurité et protection de la nature

CASSAGNE Jacky : 06 82 26 20 52

GAILLARD Alain : 06 67 51 06 08

Escorteurs

GAILLARD Alain ; CHEVILLON Jean-Claude ;
DAURIAC Jérôme ; TABOURIN Philippe ; CASSAGNE
Jacky ; LARGE Jean-Louis ; FAURE Henry ; MARTIN
Philippe.



Ouverture de course (A)

Chauffeur : RIGAL Jean Paul
 SORNIN Jacky 06 10 23 50 39
 LARGE Jean-Louis

Voiture pilote (B)

Chauffeur : GUIBERT Gérard 06 66 23 31 75
 GAILLARD Alain 06 67 51 06 08

Dépannage moto

COURTOIS Guy : 06 13 65 10 89

Dépannage neutre 1 (véhicule CD17)

Chauffeur : PELAUD Maurice 06 62 44 04 42
 Mécano : DAURIAC Jérôme
 Mécano : PACAUD Christophe

Dépannage neutre 2 (véhicule Apogé)

Chauffeur : FEYTOU Brayon 06 28 17 96 35
 Mécano : RAINE Stéphane

Véhicule juge à l'arrivée et chronométréur

Chauffeur : PERONNEAU Noël 06 81 18 97 87
 Juge à l'arrivée : TIFFON Didier 06 12 40 62 05
 Chronométréur : SIMONNET Aurélie 06 07 05 44 26

Moto ardoisier

Ardoisier : GABORIT Yannick 06 86 53 14 17

Moto 1 arbitre

Arbitre : PINEAU Christelle 06 48 60 14 77

Moto 2 arbitre

Arbitre : LAVAUD Sophie 06 35 25 02 24

Moto Infos

GUSTAVE Bernard

Moto sécurité

Niort Moto Sécurité 06 86 53 14 17

Véhicule président de jury

Chauffeur : CLISSON Gilbert 06 48 52 49 35
 Pdt de Jury : LAMBERT Philippe 06 75 17 35 70
 CLOUET Alain : 06 80 65 10 98

Véhicule Médecin

Chauffeur : BOUTINON Jean-Claude 06 87 80 86 53
 Médecin : BOULESTREAU Jean-Michel

Véhicule arbitre titulaire 1

Chauffeur : LAIR Laurick 06 27 41 47 66
 Arbitre : ROUSSEAU Olivier 06 09 35 82 00

Véhicule arbitre titulaire 2

Chauffeur : QUEYLAT Gilles 06 14 84 72 34
 Arbitre : VANDAL Alain 06 73 51 12 72

Ambulances

2 véhicules Ambulances Étoiles

Minibus balai

Chauffeur : BRAUD Pascal 06 45 83 27 75

Fléchage MG/MS

CASSAGNE Jacky : 06 82 26 20 52

ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



Commerçants autrement



ÉQUIPES N2

SAISON 2023 - 17 ÉQUIPES



C'CHARTRES
CYCLISME



CRAC
ROANNE



CYCLO CLUB
PERIGUEUX DORDOGNE



ES TORIGNI
CYCLISME



ESEC
DOUAI



GRENOBLE
METROPOLE CYCLISME 38



LES SABLES
VENDEE CYCLISME



MARTIGUES
SPORT CYCLISME



MOYON PERCY
MANCHE NORMANDIE



TEAM BRICOUEBEC
COTENTIN



TEAM LMP - LA ROCHE SUR YON
VENDEE CYCLISME



TEAM MACDAM'S
COWBOY



TEAM U LH
(UV LIMOGES TEAM U87)



UC CHOLET
49



US STE AUSTREBERTE
PAVILLY BARENTIN



VCU SCHWENHEIM
TPM



VS
VALLET

FFC - 6 FÉVRIER 2023



RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMNISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>